DBF/SSC

MINISTERE AUPRES DU PREMIER MINISTRE
CHARGE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline -Travail

DFD

DECISION N° 109 /MEF/DGD/DU 08 OCT 2013 /

Portant création, composition et attributions du Comité de suivi de la mise en œuvre du protocole d'accord sur l'interconnexion entre les Administrations douanières du Ghana et de la Côte d'Ivoire

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES

Vu **le décret n°2011-118 du 22 juin 2011**, portant attribution des membres du Gouvernement ;

Vu **le décret n°2011-222 du 07 septembre 2011**, portant organisation du Ministère de l'Economie et des Finances ;

Vu **le décret n°2012-241 du 13 mars 2012**, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu **le décret n°2012-242 du 13 mars 2012**, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu **le décret n°2012-287 du 16 mars 2012**, portant nomination du Colonel-Major COULIBALY Issa, en qualité de Directeur Général des Douanes ;

Vu **le Protocole d'Accord du 18 février 2013** sur l'interconnexion des systèmes informatiques entre les Douanes de la Côte d'Ivoire et l'Administration des Douanes du Ghana.

Vu les nécessités du service ;

D E C I D E

Article 1 : Il est créé au sein de la Direction Générale des Douanes, dans le cadre du Projet de Facilitation du Commerce et du Transport sur le Corridor Abidjan-Lagos (**PFCTCAL**), un comité de suivi du protocole d'accord sur l'interconnexion des systèmes informatiques des Administrations des Douanes du Ghana et de la Côte d'Ivoire.

Article 2 : Ce comité est composé de deux (02) responsables ci-après :

- Le Directeur de la Réglementation et du Contentieux (DRC)
- Le Directeur de l'Informatique (DI)

Article 3 : Le comité de suivi a pour mission :

- d'exécuter les tâches opérationnelles liées à la mise en œuvre et au fonctionnement de l'interconnexion,
- de suivre périodiquement le fonctionnement du protocole d'accord.

Article 4 : La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.

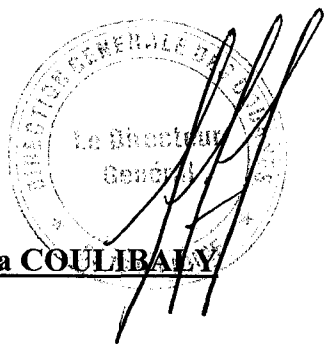

Col. Maj. Issa COULIBALY